



## DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS CADASTRAUX

*Vu le Livre de Procédures Fiscales, et plus précisément les articles L 107 A et R 107 A-1 à R 107 A-7.*

*Vu le Code pénal et plus précisément les articles 226-21 et Article 226-22.*

*Vus la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978, modifiée, et du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.*

### 1. Identification du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Ci-après nommé, « le demandeur »

### 2. Identification du tiers

Si le demandeur agit pour un tiers, il lui est fait obligation de désigner le destinataire des documents, de l'informer des présentes règles d'utilisation et de confidentialité et de ne pas conserver les informations communiquées.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Ci-après nommé, « le tiers »

A des fins statistiques, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser l'objet de votre demande :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 3. Renseignements demandés

Désignation, la plus précise possible, du bien sur lequel porte la demande :

- Adresse : .....
- Référence parcellaire : .....
- Numéro de lot : .....

Le demandeur prend bonne note :

- des modalités de délivrance aux contribuables telles que définies dans le Livre des Procédures Fiscales et ses articles L 107 A et R 107 A-1 à R 107 A-7 relatifs à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;
- les informations renseignées dans ce formulaire seront traitées par la commune de Bagnolet, responsable de traitement, pour la finalité suivante : instruction de votre demande de communication de documents cadastraux. Conformément à la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 06/01/1978, modifiée, et du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements, que vous pouvez exercer en écrivant à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité :

Mairie de Bagnolet

Délégué à la protection des données (DPO)

1 place Salvador Allende- 93170 Bagnolet.

- que contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du Code Pénal.

Les obligations de sécurité et de discrétion à l'égard des données à caractère personnel imposent au demandeur, notamment :

- de ne pas porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes ou au respect de la vie privée ;
- d'obtenir le consentement du propriétaire du bien objet de la demande à toute réutilisation des informations cadastrales le concernant.

Je soussigné(e) le demandeur, déclare les informations susvisées exactes.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :